

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 44^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 JANVIER 2018, À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 23 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA 44^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 JANVIER 2018, À LABEL-SUR-QUÉVILLON

PRÉSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Elliott, André	secrétaire-trésorier	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton
Poirier, Alain		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain		Ville de Chibougamau

ABSENTS

Boucher, Jean	Député d'Ungava
Bussièrès, Gregory	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Cyr, Manon	Ville de Chibougamau

INVITÉS

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMOT
Lafrenière, Amélie	Attachée politique du député d'Ungava

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 3.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 43^e séance ordinaire tenue le 14 décembre 2017
4. États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 décembre 2017
5. Fonds Eastmain
 - 5.1. États financiers et chèques émis au 31 décembre 2017
 - 5.2. Paiement d'une facture à la Société de développement de la Baie-James
 - 5.3. Redressement de l'état financier au 31 mars 2018 – Fonds Eastmain
6. Correspondance
7. Comité d'investissement commun

- 7.1. Projets présentés au CIC du 9 janvier 2018
 - 7.1.1 FAS-02
 - 7.1.2 FAS-03
 - 7.1.3 ME-42/NP-305/JP-202
 - 7.1.4 PVE-137
- 7.2. Radiation d'un prêt
- 7.3. Nomination d'un membre indépendant jeunesse
8. Offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton
9. Projets de Soutien au développement rural (local)
10. Commission sur les ressources naturelles
 - 10.1. Nomination
 - 10.2. Jetons de présence
11. Nomination au conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou
12. Acceptation et autorisation de signature de l'Addenda à l'Entente spécifique des aînés
13. Projets de 5 000 \$ et moins
14. Projets de 5 000 \$ et plus
 - 14.1. ESA-136 – Service de recherche en généalogie
 - 14.2. ESA-138 – Relais pour la vie 2018 à Lebel-sur-Quévillon
 - 14.3. ESA-139 – Mettons-nous à table
 - 14.4. ESA-142 – Portrait photo des proches aidants d'aînés de la Jamésie
 - 14.5. FDT-PS-19 – Chargé(e) de projet motoneige et quad
 - 14.6. FDT-PS-20 – Service d'éducation forestière – Classe neige Nord-du-Québec 2018
 - 14.7. FE-38 – Projet CIRANS
 - 14.8. FE-60 – Patinoire Radisson
 - 14.9. FE-66 – Entretien, rénovation et construction
 - 14.10. SDR-VAL-02 – Agrandissement du Carrefour communautaire de Val-Paradis
15. Divers
 - 15.1. Entente sectorielle en économie sociale 2015-2020
 - 15.2. Hydro-Québec Radisson – Équipements de loisir
 - 15.3. Contrat pour Secondaire en spectacle
 - 15.4. Remplacement d'un congé de maternité – agente de développement
16. Prochaine séance
17. Questions du public
18. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-02

D'AJOURNER la rencontre à 14 h 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POURSUITE DE LA SÉANCE

PRÉSENTS

Dubé, René

président

Ville de Matagami

Gamache, Steve
Elliott, André
Bellerose, Daniel
Dubé, Réal
Forgues, Daniel
Tremblay, Nelson
Poirier, Alain
Poirier, Alain

1^{er} vice-président
secrétaire-trésorier

Ville de Chapais
Localité de Villebois
Localité de Radisson
Ville de Matagami
Ville de Chapais
Localité de Valcanton
Ville de Lebel-sur-Quévillon
Ville de Chibougamau

FORMANT QUORUM

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-03

DE POURSUIVRE la séance à 15 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 43^E SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2017

Le procès-verbal de la 43^e séance ordinaire tenue le 14 décembre 2017 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-04

D'ADOPTER le procès-verbal de la 43^e séance ordinaire tenue le 14 décembre 2017 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 décembre 2017, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-05

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 décembre 2017, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **FONDS EASTMAIN**

5.1. **ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 décembre 2017 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-01-18-01

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 décembre 2017 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. **PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier de Gestion Pourvoirie Mirage inc. et Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik (WOC), les services professionnels de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., avocats ont été nécessaires pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise de cette firme a été à l'usage de suivi légal du dossier de Gestion Pourvoirie Mirage inc. (WOC);

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) a transmis à l'Administration régionale Baie-James la facture n° 28136 de 1 150,14 \$, pour services professionnels rendus par la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., avocats.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-01-18-02

DE PAYER à la Société de développement de la Baie-James la facture n° 28136 de 1 150,14 \$, représentant les honoraires professionnels de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., avocats pour le mois de novembre 2017.

DE FINANCER la facture n° 28136 de 1 150,14 \$ à même le Fonds Eastmain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. **REDRESSEMENT DE L'ÉTAT FINANCIER AU 31 MARS 2018 – FONDS EASTMAIN**

Des placements en actions, dans des entreprises privées, ont été inscrits comme étant des attributions aux promoteurs dans les dépenses, soit :

Métaux BlacRock	1 667 000 \$
Nexolia Bioénergie	575 000 \$
Innord	125 000 \$

Les états financiers au 31 mars 2018 seront redressés pour inscrire l'information adéquatement. La lettre de la firme comptable est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Une note à l'état financier indiquera de façon détaillée l'incidence de ce traitement et la correction qui sera apportée, soit :

- Les placements seront inscrits au bilan.
- Les surplus seront augmentés de la valeur de placement.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-01-18-03

D'INSCRIRE les placements au bilan du Fonds Eastmain et d'augmenter les surplus de la valeur de ces placements, soit :

Métaux BlacRock	1 667 000 \$
Nexolia Bioénergie	575 000 \$
Innord	<u>125 000 \$</u>
Total	2 367 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

La correspondance du 12 décembre 2017 au 14 janvier 2018 est déposée pour information.

7. COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

7.1. PROJETS PRÉSENTÉS AU CIC DU 9 JANVIER 2018

7.1.1 FAS-02

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement commun.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-06

D'ENTÉRINER la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 9 janvier 2018 pour le projet FAS-02, de ne pas accorder d'aide financière comme demandée et d'en aviser le promoteur dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 FAS-03

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James ne peut consentir des prêts à partir du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement commun.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-07

D'ENTÉRINER la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 9 janvier 2018 pour le projet FAS-03, soit l'octroi d'un prêt de 4 156,70 \$ dans le programme Fonds d'aide et de soutien aux entreprises en difficulté, à même le Fonds Eastmain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.3 ME-42/NP-305/JP-202

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James ne peut consentir des prêts à partir du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement commun.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-08

D'ENTÉRINER la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 9 janvier 2018 pour le projet ME-42/NP-305/JP-202, soit l'octroi d'un prêt de 8 000 \$ dans le programme Microentreprise, à même le Fonds Eastmain, d'une subvention de 5 000 \$ dans le programme Nouveaux promoteurs et d'une subvention de 5 000 \$ dans le programme Jeunes promoteurs, prélevés dans le Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.4 PVE-137

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement commun.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-09

D'ENTÉRINER la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 9 janvier 2018 pour le projet PVE-137, soit l'octroi d'une subvention de 6 405 \$ dans le programme Prédémarrage et valorisation de l'entrepreneuriat, à même le Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. RADIATION D'UN PRÊT

CONSIDÉRANT QUE le prêt ne contient pas de mesures légales minimales;

CONSIDÉRANT QUE toutes les démarches nécessaires ont été effectuées afin de récupérer les sommes dues par le promoteur;

CONSIDÉRANT QU'un avis juridique d'un avocat conseille de mettre fin aux recours;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement commun.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-10

DE RADIER la créance de Foresterie D. Bouchard pour le prêt FLI-105 d'une valeur de 16 816,24 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. NOMINATION D'UN MEMBRE INDÉPENDANT JEUNESSE

Ce point est reporté à une prochaine rencontre en raison d'un délai accordé aux administrateurs afin de valider l'intérêt de membres potentiels pour pourvoir ce siège.

8. OFFRE DE SERVICE DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

9. PROJETS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT RURAL (LOCAL)

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

CONSIDÉRANT la résolution **ARBJCA-2017-05-18-06** autorisant les municipalités et localités jamésiennes ayant des sommes résiduelles au 31 mars 2017 de les utiliser au plus tard le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE, dans le but de se conformer aux normes et réglementations du Fonds de développement des territoires (FDT), cette même résolution stipule d'appliquer la mesure décisionnelle temporaire selon laquelle tout projet local du Soutien de développement rural doit être déposé, vérifié et décidé par la directrice générale de l'ARBJ, pour ensuite être entériné par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et localités citées ci-dessous possèdent des sommes résiduelles du fonds de Soutien au développement rural 2016-2017 au 14 décembre 2017.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-11

D'ENTÉRINER les décisions de la directrice générale concernant les projets de Soutien au développement rural (volet local), totalisant 106 640 \$, soit :

Localité de Radisson, « Offre de service à la communauté » (vétérinaire)	3 800 \$
Localité de Radisson, « Glissons à Radisson »	13 162 \$
Localité de Radisson, « Patinoire Radisson »	40 378 \$
Ville de Matagami, « Illumination du château d'eau »	42 500 \$
Ville de Matagami, Service des loisirs « Mobilier local Atelier – Centre civique »	6 800 \$
Total	106 640 \$

D'INFORMER par écrit les municipalités et localités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. COMMISSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES

10.1. NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE six sièges jamésiens sont réservés à la Commission des ressources naturelles du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des ressources naturelles ont également le mandat de participer aux travaux d'élaboration du Plan d'affectation du territoire public (PATP) à l'égard des Terres de la catégorie III.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-12

QUE les personnes suivantes soient nommées en tant que représentants jamésiens à la Commission des ressources naturelles du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour un mandat de deux ans, soit :

Champs de compétences	Membres actuels	À déterminer
Eau	Madame Jacqueline Leroux	Madame Jaqueline Leroux
Faune	Madame Marie-Ève Gosselin	Madame Marie-Ève Gosselin
Énergie	Monsieur Pascal Tremblay	Monsieur Pascal Tremblay
Mine	Monsieur Régis Simard	Monsieur Régis Simard
Forêt	Monsieur Martin Filion	
Territoire	Monsieur Daniel Bergeron	Monsieur François Gibeault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. JETONS DE PRÉSENCE

L'Administration régionale Baie-James a six sièges réservés au sein de la Commission sur les ressources naturelles du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Conséquemment, il est proposé d'offrir des jetons de présence pour le travail effectué par ces représentants.

CONSIDÉRANT QUE les commissaires de la Commission sur les ressources naturelles du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James sont nommés pour leur expertise dans un domaine lié à la gestion des ressources naturelles et de la faune;

CONSIDÉRANT QUE certains commissaires ne reçoivent aucune compensation financière pour le temps alloué à ces rencontres.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-13

QUE des jetons de présence soient versés aux représentants jamésiens lors de leurs participations aux rencontres de la Commission sur les ressources naturelles du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, et ce, à raison de 100 \$ par demi-journée de présence.

QUE ces jetons de présence soient versés à l'individu, dans le cas d'un représentant indépendant, ou à l'organisme et l'entreprise, dans le cas d'une représentation d'un organisme ou d'une entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS EYYOU

L'Administration régionale Baie-James a deux sièges réservés au conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou. À la suite des dernières élections municipales, un siège est devenu vacant. Afin de pourvoir ce poste, il est recommandé ce qui suit.

CONSIDÉRANT QUE deux sièges sont réservés pour l'Administration régionale Baie-James au conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou;

CONSIDÉRANT QU'un de ces sièges est actuellement occupé par Mme Josée Bouchard;

CONSIDÉRANT l'expérience de M. Réal Dubé dans les dossiers touchant le Réseau de communications Eeyou.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-14

DE NOMMER M. Réal Dubé en tant que représentant de l'Administration régionale Baie-James au conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA À L'ENTENTE SPÉCIFIQUE DES AÎNÉS

Le ministère acheminera à l'Administration régionale Baie-James un addenda à l'Entente spécifique des aînés afin de prolonger cette dernière jusqu'au 31 mars 2018.

CONSIDÉRANT QUE le ministère prolonge l'entente spécifique des aînés jusqu'au 31 mars 2018.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-15

D'ACCEPTER l'addenda à l'Entente spécifique des aînés portant son échéance au 31 mars 2018.

D'AUTORISER le président à signer ledit addenda pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

CONSIDÉRANT la résolution **ARBJCA-2017-03-23-18** autorisant la directrice générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'octroi d'aide financière par la directrice générale pour les projets mentionnés ci-après.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-16

D'ENTÉRINER les décisions de la directrice générale pour les projets suivants, totalisant 15 050 \$:

SISJ-1462 – Buffet des inégalités	600 \$
SDR-LSQ-02 – Finales locale et régionale Expo-Sciences 2018	2 530 \$
ESA-135 – Rencontre intergénérationnelle avec les aînés de la FADOO	4 150 \$
ESA-137 – Tournoi de curling intergénérationnel 2018	2 440 \$
ESA-140 – Formation courtepoinTE	2 920 \$
ESA-143 – Maltraitance, non merci!	<u>2 410 \$</u>
Total	15 050 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PROJETS DE 5 000 \$ ET PLUS

14.1. ESA-136 – SERVICE DE RECHERCHE EN GÉNÉALOGIE-

La Société d'histoire régionale de Chibougamau inc. (SHRC) souhaite offrir un service de recherche en généalogie aux Jamésiens et aux Jamésiennes. L'arrivée de ce service permettra à des individus et à des familles de bâtir leur arbre généalogique et de mener des recherches sur leurs ancêtres. Ce projet sera bénéfique pour l'ensemble de la collectivité, même s'il s'adresse plus particulièrement aux aînés et aux personnes retraitées.

Le projet consiste à mettre à la disposition de la population jamésienne des bases de données généalogiques et à offrir des séances d'initiation à ce type de recherche. Deux ordinateurs, nouvellement acquis par la SHRC, seront disponibles auprès des usagers dans leur salle de recherche. Ces derniers donneront accès aux principales bases de données permettant ainsi de créer des arbres généalogiques et de faire de la recherche sur des ancêtres. Les données seront également disponibles dans quatre villes et localités jamésiennes, principalement dans les clubs de l'âge d'or. Le matériel nécessaire pour bâtir des arbres généalogiques leur sera également offert.

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à cinq objectifs du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet en concordance avec les axes I, IV, V, VI, VII, soit de favoriser la participation sociale des aînés, les relations intergénérationnelles, l'accès à la culture, l'amélioration des conditions de vie et faciliter l'accès à la technologie;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2018-01-18-01

D'ACCORDER une subvention à la Société d'histoire régionale de Chibougamau inc. pour son projet « Service de recherche en généalogie ». La subvention accordée correspondra à 90 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 8 250 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 10 % des coûts de réalisation admissibles.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 6 600 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 650 \$ ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. ESA-138 – RELAIS POUR LA VIE 2018 À LABEL-SUR-QUÉVILLON

Le Pavillon de la Rose souhaite donc organiser une marche à relais (durée de 6 heures), afin d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer. L'événement réunit des équipes composées de parents, amis et collègues venus célébrer la présence de survivants du cancer ou pour rendre hommage aux êtres chers qui ont été emportés par la maladie. Les équipes sont invitées à faire une collecte ou vendre des luminaires afin de faire un don à la Société canadienne du cancer.

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à quatre objectifs du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet en concordance avec les axes I, III, IV et VII, soit de favoriser la participation sociale des aînés, les relations intergénérationnelles, l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et soutenir les aînés vulnérables;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2018-01-18-02

D'ACCORDER une subvention au Pavillon de la Rose pour son projet « Relais pour la vie 2018 à Lebel-sur-Quévillon ». La subvention accordée correspondra à 75 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 7 150 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 25 % des coûts de réalisation admissibles.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 5 720 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 430 \$ ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3. ESA-139 – METTONS-NOUS À TABLE

Les membres du Cercle de fermières souhaitent tisser différentes pièces d'artisanat (nappes, napperons et chemins de table) qui seront ensuite remises à deux comités qui pourront vendre ou faire tirer ses œuvres d'artisanats afin de financer certains de leurs projets (Relais pour la vie et auxiliaires bénévoles du CRSSS de Chibougamau).

Afin de réaliser ce projet, les membres ont besoin de faire l'acquisition d'une nouvelle machine à tisser adaptée pour le tissage des nappes et de suivre la formation « comment monter un métier ».

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à trois des objectifs du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet en concordance avec les axes I, V et VII, soit de favoriser la participation sociale des aînés, l'accès à la culture et l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le développement du vieillissement actif et la transmission des connaissances;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2018-01-18-03

D'ACCORDER une subvention au Cercle des fermières de Chibougamau pour son projet « Mettons-nous à table ». La subvention accordée correspondra à 73 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 584 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 467 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 117 \$ ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4. ESA-142 – PORTRAIT PHOTO DES PROCHEs AIDANTS D'ÂINÉS DE LA JAMÉSIE

L'APPUI Jamésie souhaite réaliser un projet photo, afin de mettre en lumière le rôle du proche aidant, en créant une exposition itinérante qui se déplacera partout sur le territoire. Comme les proches aidants ne se reconnaissent pas et ne se définissent donc pas comme tels, ce projet vise à leur présenter des portraits d'individus qu'ils connaissent, qu'ils ont rencontrés ou qu'ils voient dans leurs relations d'aide afin qu'ils se rendent compte de l'importance de la diversité des gens qui s'impliquent par leur âge, leur sexe et leur lien de proximité.

L'objectif principal de ce projet est d'abord de sensibiliser le grand public à l'importance de reconnaître et de valoriser les proches aidants, mais aussi d'offrir des modèles inspirants afin de donner une image positive, réconfortante et valorisante de ce rôle.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet en concordance avec les axes I, III, V, et VII, soit de favoriser la participation sociale des aînés, soutenir les aînés vulnérables, favoriser l'accès à la culture et favoriser l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à six des objectifs du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*,

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2018-01-18-04

D'ACCORDER une subvention à l'APPUI Jamésie pour le projet « Portrait des proches aidants d'âinés de la Jamésie ». La subvention accordée correspondra à 45 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 8 620 \$. Les taxes récupérables seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 6 896 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 724 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5. FDT-PS-19 – CHARGÉ(E) DE PROJET MOTONEIGE ET QUAD

L'objectif du projet consiste à doter la région Eeyou Istchee Baie-James d'une ressource temporaire (16 mois) dont le mandat sera de développer et consolider la pratique de la motoneige et du quad ainsi que son expérience touristique.

CONSIDÉRANT QUE la demande cadre dans le Fonds de développement du territoire, volet projets structurant;

CONSIDÉRANT QUE le projet a de multiples résultats, dont l'aide à la consolidation de l'offre des pourvoies de Radisson.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-01-18-01

D'OCTROYER à Tourisme Baie-James une subvention pour la réalisation de son projet « Chargé(e) de projet motoneige et quad ». Cette subvention correspondra à 26,1 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une aide maximale de 23 500 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire représentant 73,9 % des coûts de réalisation admissibles du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 60 % de la subvention maximale, soit 14 100 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 40 % de la subvention restante, soit 9 400 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6. FDT-PS-20 – SERVICE D'ÉDUCATION FORESTIÈRE – CLASSE NEIGE NORD-DU-QUÉBEC 2018

Le projet consiste à offrir aux écoles une formation uniforme sur le milieu forestier de la région Nord-du-Québec pour les groupes du primaire et du secondaire. Une formation personnalisée d'une journée en forêt nordique, selon un concept exclusif de la classe neige pour les écoles de notre territoire.

CONSIDÉRANT QUE la limite de la contribution provenant du FDT est de 80 %, selon l'entente avec la MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE l'activité a comme but de sensibiliser les jeunes aux contextes économiques régionaux.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-01-18-02

D'OCTROYER à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue une subvention pour la réalisation de son projet « Service d'éducation forestière – Classe neige Nord-du-Québec 2018 ». Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 17 328 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire représentant 60 % des coûts de réalisation admissibles du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 60 % de la subvention maximale, soit 10 397 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 40 % de la subvention restante, soit 6 931 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

QU'une réflexion soit faite pour que l'édition 2019 inclue Chapais et Chibougamau dans l'offre de service dans l'intention de fournir le service à l'ensemble de la région.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.7. FE 38 – PROJET CIRANS

Une erreur s'est glissée dans les termes employés dans la rédaction de la résolution octroyant l'aide financière en capital-actions à l'entreprise 9360-5590 Québec inc. Afin de corriger la situation, une modification de la résolution est proposée dans la forme suivante.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-01-18-04

D'AMENDER la résolution ARBJCAEXFE-2017-10-06-02 en remplaçant le premier libellé stipulant :

« **DE SOUTENIR** financièrement la réalisation du projet de la façon suivante :

- Par l'octroi à 9360-5590 Québec inc. d'une aide financière sous la forme de capital-actions. Que cette aide financière soit faite sous forme de prêt participatif correspondant à 4,40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 250 000 \$, et ce, dans le volet I du Fonds Eastmain. Cette aide financière étant conditionnelle à la signature d'une convention d'actionnaires. »

par le suivant :

« **DE SOUTENIR** financièrement la réalisation du projet de la façon suivante :

- Par l'octroi à 9360-5590 Québec inc. d'une aide financière sous la forme de capital-actions correspondant à 4,40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 250 000 \$, et ce, dans le volet I du Fonds Eastmain. Cette aide financière étant conditionnelle à la signature d'une convention d'actionnaires. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.8. FE-60 – PATINOIRE RADISSON

Désireuse d'offrir un milieu de vie agréable à ses citoyens, la localité de Radisson souhaite procéder à la construction d'une patinoire à proximité du chalet Phénix. Ce projet vise donc à diversifier l'offre d'activités et favoriser l'accès aux loisirs et aux sports.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est une localité située sur le territoire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans un contexte de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet maintient des emplois;

CONSIDÉRANT QUE la mise de fonds équivaut à 0,10 \$ du 100 du rôle d'évaluation imposable de la localité, applicable dans l'année civile concernée, jusqu'à concurrence de 20 % du coût du projet admissible;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a démontré qu'une recherche de financement complémentaire a été réalisée.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-01-18-05

D'OCTROYER à la localité de Radisson une subvention pour la réalisation de son projet « Patinoire Radisson », et ce, à partir du volet III du Fonds Eastmain. Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 44 696 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 60 % de la subvention maximale, soit 26 818 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 40 % de la subvention restante, soit 17 878 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final à l'Administration régionale Baie-James ainsi que les pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.9. FE-66 – ENTRETIEN, RÉNOVATION ET CONSTRUCTION

M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon) se retire des discussions pour ce projet.

Le projet consiste en des rénovations et un ajout d'infrastructure pour la maison des jeunes de Lebel-sur-Quévillon.

L'objectif est de maintenir à long terme un service de qualité à toutes les personnes qui fréquentent l'organisme multivocationnel.

De plus, le projet contient des sous-objectifs :

- Augmenter l'achalandage
- Faciliter l'entretien des locaux et les rendre plus sécuritaires
- Augmenter l'écoénergie du bâtiment
- Augmenter l'espace de rangement
- Diminuer le gaspillage de matériel encore utilisable

CONSIDÉRANT QUE le projet permet le maintien d'un service de qualité ainsi que l'ajout de service supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des paramètres du fonds.

CONSIDÉRANT QUE ce projet est en concordance avec l'axe 2.1.3 du Plan quinquennal, soit l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports par l'objectif « D'ici 2020, doter les municipalités et localités de politiques publiques améliorant l'accès à la culture, aux loisirs ou aux sports ».

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-18

D'OCTROYER à la Maison des jeunes de Lebel-sur-Quévillon une subvention pour la réalisation de son projet « Entretien-rénovation et construction ». Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 37 702 \$, dont 20 000 \$ sera prélevé au Fonds de développement des territoires, volet projet structurant, et 17 702 \$ sera prélevé à même le Fonds Eastmain, volet II. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire représentant 60 % des coûts de réalisation admissibles du projet.

QUE la somme prélevée au **Fonds de développement des territoires, volet projet structurant** (20 000 \$), soit versée de la façon suivante :

- 70 % de la subvention maximale, soit 14 000 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 30 % de la subvention restante, soit 6 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

QUE la somme prélevée au **Fonds Eastmain, volet II** (17 702 \$), soit versée de la façon suivante :

- 70 % de la subvention maximale, soit 12 391,40 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 30 % de la subvention restante, soit 5 310,60 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la directrice générale à signer les protocoles d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon) rejoint les administrateurs pour la suite de la séance.

14.10. SDR-VAL-02 – AGRANDISSEMENT DU CARREFOUR COMMUNAUTAIRE DE VAL-PARADIS

Le projet consiste à agrandir le Carrefour communautaire déjà existant à Val-Paradis. L'agrandissement du Carrefour communautaire palliera le manque d'espace qui limite la communauté et les organismes pour la tenue de leurs activités telles que les rencontres sociales, les activités pour les jeunes, les repas funéraires et communautaires, les réunions d'équipe ainsi que les rencontres régionales et formations sur place.

Ce projet vise à bonifier un service de proximité qui sera un facteur de rétention des personnes âgées et des jeunes.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme promoteur et le projet sont admissibles au fonds de Soutien de développement rural 2017-2018 et que le solde de l'enveloppe réservée à la Localité de Valcanton est de 41 918 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière a reçu une recommandation favorable de la Localité de Valcanton par le biais d'une résolution de son conseil en date du 20 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est essentielle à la finalité de la mise en œuvre du projet.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCASDR-2018-01-18-01

D'ACCORDER au Club de l'Âge d'Or de Val Paradis une subvention pour la réalisation de son projet « Agrandissement du Carrefour communautaire de Val-Paradis », et ce, à partir de l'enveloppe du Soutien au développement rural 2017-2018 de Valcanton. Cette subvention correspondra à 79 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 13 927 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire représentant 20 % des coûts de réalisation admissibles.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 11 142 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 795 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur présentation d'un rapport final démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. DIVERS

15.1. ENTENTE SECTORIELLE EN ÉCONOMIE SOCIALE 2015-2020

L'entente sectorielle en économie sociale 2015-2020 est déposée aux membres pour acceptation.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-17

D'ACCEPTER l'Entente sectorielle en économie sociale du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2015-2020, en apportant la correction de la région à la troisième ligne de la Mise en contexte, soit changer « Mauricie » pour « Nord-du-Québec ».

D'AUTORISER Mme Josée Bouchard, directrice générale, à signer ladite entente pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2. HYDRO-QUÉBEC RADISSON – ÉQUIPEMENTS DE LOISIR

La Localité de Radisson informe les administrateurs concernant les équipements de loisirs. Après discussion, il est convenu de ce qui suit.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-19

QUE l'Administration régionale Baie-James appuie la Localité de Radisson dans ses démarches concernant l'équipement de loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3. CONTRAT POUR SECONDAIRE EN SPECTACLE

CONSIDÉRANT QUE l'activité Secondaire en spectacle requiert une coordination soutenue.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-20

D'EMBAUCHER Madame Sandra Ethier en tant que responsable de l'événement Secondaire en spectacle 2018 pour un poste temporaire, et ce, à raison de deux jours (14 heures) par semaine, pour cinq mois, soit du 29 janvier au 15 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4. REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Gamache a entamé son congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Jessie Bérubé pour une période de six mois.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-21

D'EMBAUCHER Madame Jessie Bérubé au poste d'agente de développement en remplacement d'un congé de maternité, et ce, pour une période de 6 mois, pour une entrée en fonction à compter du 5 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. PROCHAINE SÉANCE

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-22

QUE la prochaine séance se tienne le 23 février 2018, à 13 h 30, à Lebel-sur-Quévillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-22

DE LEVER la séance à 15 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire-trésorier

ANNEXE

Administration régionale Baie-James

Suivi en lien avec les placements en actions du Fonds Eastmain

Constatations

Des placements en actions, dans des entreprises privées, ont été inscrits comme étant des attributions aux promoteurs dans les dépenses

Métaux Blackrock
Nexolia Bioénergie
Innord

La personne en charge de la comptabilité ne détient pas l'information nécessaire afin de présenter adéquatement les versements faits aux promoteurs. L'information fournie lors de la demande de versement n'est pas complète, elle laisse croire à une contribution aux promoteurs (subvention).

Incidence

Les surplus cumulés ont été diminués du montant des placements puisqu'ils ont été traités comme une subvention aux promoteurs.

Les états financiers au 31 mars 2018 seront redressés pour inscrire l'information adéquatement.

Une note à l'état financier indiquera de façon détaillée l'incidence de ce traitement et la correction qui sera apportée.

- Les placements seront inscrits au bilan.
- Les surplus seront augmentés de la valeur du placement.

Lors de cette constatation, la comptabilité a été ajusté afin de présenter l'information adéquatement.

Toutefois, il est important de considérer que ces surplus ne sont plus disponibles pour le fonctionnement ou pour des projets.

Recommandations

Fournir une information plus détaillée lors de l'investissement et lors la demande de versement à la personne qui s'occupe de la comptabilité.

(Inscrire s'il s'agit d'une subvention, d'un placement en actions ou un prêt. S'il s'agit d'un prêt, indiquer les modalités (durée, taux d'intérêt), s'il s'agit d'un placement, indiquer les caractéristiques (catégorie d'action, nombre, s'il y a des conversion possible, dividendes,

Joindre une copie du contrat signé avec le promoteur à la demande de versement.



Recommandations (suite)

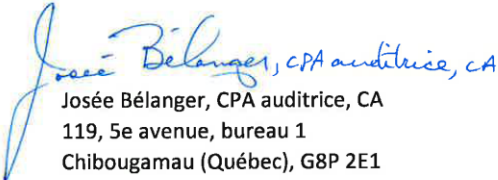
Assurer un suivi des dossiers par les analystes afin de présenter les placement de façon adéquate. (Ex : Nexolia - le financement prévoit que si certains critères sont respectés, il s'agit d'une subvention sinon, il s'agit d'un placement en actions)

Former adéquatement la personne qui s'occupe de la comptabilité afin qu'elle soit en mesure de déterminer si les versements sont des subventions, des placements en actions ou des prêts.

L'information dans les procès-verbaux devrait être plus explicite concernant les informations lors de prêt ou de placements dans des entreprises privées faits par le fonds Eastmain.

À titre d'auditrice et de conseillère, je serais heureuse de discuter de ces éléments avec vous et de vous donner des indications appropriées pour améliorer vos contrôles.

En outre, la présente vise exclusivement à informer la direction et ne doit servir à aucune autre fin. Nous déclinons toute responsabilité liée à l'utilisation de ce document par un tiers.


Josée Bélanger, CPA auditrice, CA
119, 5e avenue, bureau 1
Chibougamau (Québec), G8P 2E1

